

# Compte rendu du Conseil Syndical du 20 février 2020

Présents : 7

M. GESLOT Christophe – Mme GRAPPEY Sandrine – Mme GRILLON Christine – M. GROSPERRIN Arnaud – M. LARTOT Michel  
Mme OLSZAK Anne – Mme ZILIO Sylvie

Absents excusés : M. CUCHE Daniel – M. LALLEMAND Frédéric (suppléant)

Représentant des enseignants : 0

Représentant des Parents d'élèves : 0

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme GRILLON Christine

Présidente de séance : Mme OLSZAK Anne

Début de séance : 20h34

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 novembre 2019**

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 12 novembre 2019 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 5 voix pour, par 0 voix contre et 2 abstentions des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2019.**

## **2. Approbation du Compte de Gestion 2019**

Mme la Présidente présente le compte de gestion du Trésorier

Le comité syndical étudie en détail le compte de gestion 2019 du SIVOS établi par le receveur municipal, qui se présente comme suit :

En euros	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section d'investissement	- 34 071,67		- 9 196,26	- 43 267,93
Section de fonctionnement	83 361,70	34 071,67	27 927,83	77 217,86
<b>Totaux</b>	<b>49 290,03</b>	<b>50 408,41</b>	<b>18 731,57</b>	<b>33 949,93</b>

**Après avoir vérifié la conformité des reports 2018, le compte de gestion 2019 du budget du SIVOS RPI des 3 Moulins établi par le receveur municipal est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents.**

## **3. Approbation du Compte Administratif 2019**

Mme Anne Olszak, Présidente du RPI, sort de la salle.

M. Arnaud Groperrin, 1<sup>er</sup> vice-Président, présente le compte administratif. Il est conforme à celui du compte de gestion.

Le Conseil étudie en détail le compte administratif 2019 qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement exercice 2019 :	Recettes de fonctionnement exercice 2019 :
<b>218 379,20 €</b>	<b>246 307,03 €</b>

Excédent de l'exercice 2019 :	<b>27 927,83 €</b>
Excédent antérieur reporté :	<b>83 361,70 €</b>
Part affecté à l'investissement :	<b>34 071,67 €</b>
Excédent global de clôture 2019 :	<b>77 217,86 €</b>

Dépenses d'investissement exercice 2019 :	Recettes d'investissement exercice 2019 :
<b>47 057,78 €</b>	<b>37 861,52 €</b>

Excédent de l'exercice 2019 :	<b>- 9 196,26 €</b>
Déficit antérieur reporté :	<b>- 34 071,67 €</b>
Déficit global de clôture 2019 :	<b>- 43 267,93 €</b>

Il reste 2 emprunts en cours :

- Crédit Agricole (remboursement école de Roset-fluans) pour 485 309 € - Fin du prêt en 2038
- La Banque Populaire (remboursement de la restauration scolaire) pour 122 000 € - Fin du prêt en 2028

Le report des crédits non consommés pour les fournitures scolaires a été basculé sur le budget 2020, ce qui constitue un budget de 44 € par enfants.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, valide le compte administratif 2019.**

#### **4. Affectation du résultat 2019**

Retour de Mme Anne Olszak

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 77 217,86 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 43 267,93 €,

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

**Compte 1068 : 43 267,93 €**

**Compte R002 : 33 949,93 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

#### 5. Vote du Budget Primitif 2020

Mme la Présidente présente au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2020 et fait sa présentation chapitre par chapitre.

Ce document se présente comme suit :

##### Section de fonctionnement (en Euros) :

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>292 850,00</b>	<b>258 900,07</b>
+	+	+
Reports 002 Résultat de fonctionnement reporté	<b>0,00</b>	<b>33 949,93</b>
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	<b>292 850,00</b>	<b>292 850,00</b>

##### Section d'investissement (en Euros) :

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	<b>50 200</b>	<b>93 467,93</b>
+	+	+
Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>43 267,93</b> (si solde négatif)	<b>0,00</b> (si solde positif)
=	=	=
Total de la section d'investissement	<b>93 467,93</b>	<b>93 467,93</b>
<b>Total du budget</b>	<b>386 317,93</b>	<b>386 317,93</b>

La Présidente invite ensuite les conseillers syndicaux à faire part de leurs observations, ou si nécessaire leurs demandes d'explications. L'état de la dette leur est également présenté.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions des membres présents, approuve le Budget Primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.

## **6. Choix d'une autolaveuse pour l'école Simone Veil**

Madame la Présidente indique aux conseillers que l'autolaveuse de l'école Simone Veil ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines. Un devis de réparation a été demandé, celui-ci se révélant être trop important et en raison de l'âge de la machine, il est proposé de procéder à l'achat d'un matériel neuf.

3 entreprises ont été consultées et plusieurs propositions nous sont parvenues :

- Offre Javel Barbizier n°1 : Viper autolaveuse AS510B d'un montant de 3 187,02 € T.T.C.
- Offre Javel Barbizier n°2 : Viper autolaveuse AS430B d'un montant de 2 962,20 € T.T.C.
- Offre Javel Barbizier n°3 : Viper autolaveuse AS5160T d'un montant de 5 236,20 € T.T.C.
- ⇒ Cette entreprise nous a également fait parvenir un devis pour des batteries supplémentaires en précisant qu'une batterie doit durer 600 jours d'utilisation.
- ⇒ Ces machines fabriquées en Chine ont été testées par les agents du RPI, la seconde machine (Viper AS430B) a été préférée en raison de sa souplesse d'utilisation.
- Offre Taski pour une machine de qualité Suisse d'un montant de 5 242,76 € TTC
- La société allemande Colombus a été consultée ; son devis n'a pas été encore reçu.

Les membres du Conseils souhaitent attendre le devis Colombus et les détails des différents délais de livraison.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions des membres présents, décide d'autoriser le Bureau à choisir l'autolaveuse pour un montant plafonné à 4.500 € HT et autorise Madame la Présidente à signer le devis correspondant.**

## **7. Vérification installations techniques écoles – Contrat de prestation SOCOTEC**

Madame la Présidente fait part aux conseillers qu'il convient de délibérer sur la mise en place d'un contrat de prestation de vérifications des installations techniques pour les deux écoles du RPI, comprenant l'électricité et l'alarme pour l'école de Roset-Fluans.

Actuellement, l'école Simone Veil n'a plus de contrat et pour l'école Nelson Mandela, c'est la commune de Roset-Fluans qui se voit facturer cette prestation puis la refacture au RPI.

La société SOCOTEC, prestataire historique auprès de nos écoles, a été contacté et nous a fait une proposition de contrat pour les deux écoles d'un montant de 660,00 € T.T.C par an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions des membres présents et représentés, valide la proposition de l'entreprise SOCOTEC et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

## **8. Délégations de signature depuis la dernière séance du Conseil Syndical**

Mme la Présidente informe des dépenses effectuées depuis la dernière séance du Conseil :

- Javel Barbizier	Balais école Simone Veil :	405,60 €
- Javel Barbizier	Produits entretien :	944,53 €
- Feuvrier extincteur	Vérification annuelle :	674,52 €

Les membres du syndicat prennent acte de ces informations.

## **9. Informations et Questions diverses**

- Portail de l'école Simone Veil ; 2 devis ont été reçus, mais la différence de prix étant si importante que Mme la Présidente souhaite attendre un 3<sup>ème</sup> devis.
- Courrier recommandé reçu de Mme POLARD ; à l'aube de sa retraite prévue au 1<sup>er</sup> avril, celle-ci fait part de son désaccord sur le salaire qui lui est versé depuis plusieurs années et demande une régularisation à l'amiable.



Le Président, Anne OLSZAK